

Date de publication : **31/08/2021**

Le Directeur général de l'Agence Française de Développement,
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination du Directeur général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 30 mai 2019 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Yves RAJAT, Directeur du Département Gestion de portefeuille et appuis spécialisés, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions du Département Gestion de portefeuille et appuis spécialisés visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves RAJAT, Directeur du Département Gestion de portefeuille et appuis spécialisés, délégation est donnée à Madame Chrystelle LARIVIERE, Responsable de la division Connaissance réglementaire de la contrepartie, pour signer l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions suivantes :

- tous actes relatifs à l'exécution et au suivi d'un concours financier.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 02 mai 2021
En un exemplaire original

Le Directeur général
Rémy RIOUX